

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Armagh tenue le 1 octobre 2025 à dix-neuf heures trente.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents:

Siège #2 - Jean-François Labrecque

Siège #3 - Nicolas Guillemette

Siège #4 - Mélanie Bolduc

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Christian Therrien

Est absente:

Siège #1 - Marie-Ève Caron

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

RÉSOLUTION: 2025-10-04

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONN, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

ATTENDU QUE selon le code d'éthique et déontologie des élus municipaux, tout avantage reçu par un membre du Conseil municipal qui n'est pas de nature purement privé doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite auprès de la direction générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception;

ATTENDU QUE la direction générale tient un registre public de ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,

Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1^o Que les membres du Conseil entérinent le dépôt du registre des déclarations de tout don, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus durant l'année 2025 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

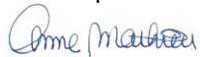
2^o Qu'aucun élu n'a déclaré des dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

Pour que cette résolution devienne officielle, le libellé devra être accepté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Adoptée à la séance du 1 octobre 2025

Vraie copie certifiée, ce 2 octobre 2025



Anne Mathieu

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe